



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

*Groupement enseignement général*

Lieutenant-colonel  
Thibault de Brébisson  
groupe A1

### Fiche de stratégie

OBJET : sujet n°3 / Depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

Si la puissance nucléaire reste sans équivalent, le contexte géopolitique dans lequel a fonctionné la stratégie nucléaire pendant un demi-siècle a disparu. En revanche, d'autres risques apparaissent, liés en particulier à la prolifération. La question se pose donc du renouvellement de cette stratégie nucléaire : depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ? Par stratégie nucléaire, on entendra les réflexions menées sur l'emploi du nucléaire militaire et leurs évolutions, mais également les actions qui peuvent être conduites dans ce domaine. Sans exclure les autres pays, la réflexion s'attachera en particulier au cas français. L'enjeu d'une telle question n'est finalement autre que celle de l'avenir de la dissuasion et par conséquent, de ce qui a participé à la stabilité du monde pendant cinquante ans.

**La stratégie nucléaire ne se réduit pas aujourd'hui à la seule lutte contre la prolifération, parce que la puissance inégalée de l'arme nucléaire reste avant tout un facteur de stabilité.**

En effet, même si la lutte contre la prolifération peut sembler prendre le pas sur tout autre considération dans le domaine, la stratégie nucléaire existe bel et bien chez les Etats proliférants. Surtout, elle se renouvelle chez les détenteurs traditionnels de l'arme atomique.

## 1/ Une stratégie nucléaire limitée à la non-prolifération ?

**La stratégie nucléaire pourrait sembler se réduire à la lutte contre la prolifération, d'abord parce qu'il n'y a plus d'ennemi à dissuader et ensuite parce que le nucléaire fait aujourd'hui l'objet d'une certaine défiance ; ce qui favorise donc l'importance prise par la lutte contre la prolifération.**

La fin de la guerre froide, c'est avant tout la disparition de l'ennemi. Comme l'a remarqué Lucien Poirier dès 1994 dans La crise des fondements, la guerre froide était une situation où la stratégie de dissuasion militaire trouvait concrètement à s'appliquer. La guerre froide disparue, le concept demeure théoriquement, mais il semble ne plus s'appliquer à rien. Ainsi, en France, l'un des arguments évoqués dans le Livre blanc pour le maintien d'une capacité de dissuasion est la réapparition éventuelle d'une menace majeure... qui apparaît pour le moins hypothétique pour le court ou le moyen terme. La réflexion semble donc bien figée et la développer pourrait conduire à poser la question de l'utilité même de ces armes nucléaires.

Par ailleurs, ce questionnement prend place dans un contexte de perte de légitimité du nucléaire. Tchernobyl en 1987 a redonné de la vigueur au mouvement de contestation, non seulement en Europe, mais aussi aux Etats-Unis, où plusieurs anciens hauts responsables militaires se sont ralliés au groupe de Canberra, créé en 1995, pour militer contre le nucléaire. Plus généralement les Etats-Unis mènent des politiques visant à réduire partout l'importance du nucléaire et s'attachent eux-mêmes à en être moins dépendants, ce que leur permet leur « surpuissance ». Le développement de la défense antimissile participe de cette politique et contribue également à faire perdre de la légitimité au nucléaire.

C'est donc ce contexte qui donne son importance aux mesures de lutte contre la prolifération. Il en est ainsi d'abord des efforts internationaux de contrôle du nucléaire, dont témoignent par exemple les tensions très actuelles suscitées par la volonté iranienne d'acquérir l'arme nucléaire. Ces efforts s'inscrivent dans la lignée de tous les traités et accords visant au désarmement nucléaire, et en particulier du traité de non prolifération (TNP). Ce dernier stipule en particulier dans son article 6 que toutes les parties au traité s'engagent à poursuivre les efforts de désarmement nucléaire. Au-delà du TNP, il y a également toutes les mesures prises unilatéralement par tel ou tel pays pour réduire son parc nucléaire militaire, comme l'a fait la France en démantelant le plateau d'Albion, en renonçant au missile Hadès ou en arrêtant les essais du Pacifique.

La lutte contre la prolifération semble donc prendre le pas sur toute stratégie nucléaire. Pourtant, s'arrêter à ce constat serait d'abord ignorer la réalité des pays proliférants.

## 2 / La prolifération : une autre stratégie nucléaire

**La prolifération nucléaire révèle en effet chez les pays proliférants l'existence d'une stratégie nucléaire que l'on ne peut ignorer, car elle leur permet à la fois l'affirmation d'une existence nationale, une protection contre les voisins et une sanctuarisation de leur territoire.**

De fait, l'accès au nucléaire est d'abord un moyen pour certains Etats d'affirmer leur existence nationale, comme l'a montré la joie populaire après les essais pakistanais. C'est sans doute aussi l'un des ressorts de la détermination iranienne, qui s'estimerait humiliée en tant que puissance séculaire et régionale, de devoir renoncer à l'arme atomique sous la pression des Etats-Unis.

En outre, c'est aussi pour les proliférants, une stratégie pour se prémunir contre leurs voisins. C'est en particulier cette réflexion qui a conduit l'Inde et le Pakistan à acquérir l'arme nucléaire. Et c'est encore plus flagrant dans le cas d'Israël, qui s'est ainsi durablement protégé d'une invasion de ses voisins.

Enfin, le nucléaire militaire permet au pays proliférant de « sanctuariser » leur territoire, c'est-à-dire de se prémunir contre l'ingérence de grandes puissances, en mettant en œuvre la logique de la doctrine française du faible au fort. Le fait que l'Irak ait été envahi, alors que la Corée du Nord continue à exercer son chantage est sans doute la meilleure illustration de l'efficacité stratégique de cette sanctuarisation.

Si la stratégie nucléaire continue d'exister chez les pays proliférants, elle se renouvelle chez les détenteurs traditionnels de l'arme atomique.

### 3/ Adaptation et flexibilité : une stratégie nucléaire renouvelée

**La stratégie nucléaire au sein des Etats reconnus comme détenteur, n'est pas non plus figée ou focalisée contre la prolifération. En France en particulier, elle continue d'évoluer pour s'adapter au contexte, en prenant en compte la pérennité de certains éléments de doctrine, en en distinguant d'autres nouveaux, ce qui conduit à une stratégie plus flexible et fondée sur les moyens plus que sur les scénarios.**

C'est tout d'abord la permanence de certains éléments de doctrine qui est réaffirmée. Ainsi, l'arme nucléaire n'est pas une arme de bataille. « *La France a toujours refusé que l'arme nucléaire puisse être considérée comme une arme de bataille employée dans une stratégie militaire* », rappelait le Président Chirac en juin 2001, face aux auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Cette différence conduit à n'engager le nucléaire qu'en protection des intérêts vitaux. Sur ce point, il peut y avoir divergence avec les Etats-Unis, encore que le débat ne soit pas clôt outre atlantique, sur la pertinence de la banalisation de l'arme nucléaire. Autre élément de permanence dans la doctrine, l'arme nucléaire reste une assurance, pour reprendre là encore les termes du Président de la république, contre des menaces majeures qui peuvent toujours réapparaître. A ce titre, la dissuasion nucléaire apparaît toujours comme un bouclier protégeant les intérêts vitaux du pays.

A ces éléments permanents de doctrine, s'ajoute ensuite quelques éléments nouveaux. Tout d'abord, le nucléaire peut être maintenant perçu comme porteur d'une vertu de tempérance. Cette arme contraindrait les gouvernements détenteur à faire preuve de sagesse. C'est ce que François Géré appelle le principe de tempérance dans Demain l'ombre portée du nucléaire. La manière dont l'Inde et le Pakistan gèrent aujourd'hui leurs différents semble aller à l'appui de cette thèse. Autre élément nouveau, le nucléaire permet une certaine autonomie stratégique face à ces Etats proliférants. Il autorise en particulier la projection de troupe et la liberté d'action sur la scène mondiale. C'est là encore ce que soulignait le Président en juin 2001 : le nucléaire est « *la meilleure garantie face aux menaces nées de la prolifération* », en particulier si , pour rétablir une situation compromise par la violence, il faut se rendre sur place.

En conséquence, la stratégie nucléaire apparaît dorénavant moins opérationnelle, c'est-à-dire s'attachant aux conditions et modalités de son utilisation, et de plus en plus comme une stratégie de moyens, mettant en évidence l'existence de moyens nucléaires et leurs caractéristiques, appuyé par une volonté politique. L'évolution de la question du ciblage en est une bonne illustration : le discours présidentiel de juin 2001 écarte le ciblage anticité, sans d'autre précision que celle de « *dommages absolument inacceptables* » provoqué par les nouveaux objectifs.

### Conclusion

**Ainsi donc, si la lutte contre la prolifération semble dominer la stratégie nucléaire, la réalité est autre, les pays proliférants poursuivant la mise en œuvre d'une stratégie dans ce domaine que les détenteurs traditionnels s'attachent à renouveler. Cette évolution de la stratégie ne constitue sans doute pas un ensemble aussi cohérent que ce qui existait lors de la guerre froide. Cependant, elle permet une souplesse et une flexibilité, qui n'est finalement pas d'une nature très différente de celle à laquelle se plient dorénavant les forces conventionnelles.**